



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Plafonnement

Question au Gouvernement n° 2018

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. La majorité sénatoriale - RPR-UDF - a voté, avec l'aval de l'Élysée, une mesure d'allègement de l'impôt sur les grandes fortunes (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour les contribuables ayant plus de 14 millions de francs de patrimoine, soit près de 1,5 milliard de centimes. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Un peu de calme !

M. Didier Migaud. La raison en serait, selon les paroles mêmes d'un sénateur, le « mal-vivre » des redevables de cet impôt.

M. Christian Bataille. Oh ! la ! la !

M. Didier Migaud. D'un côté, vous augmentez les impôts et les taxes frappant le plus grand nombre : de plus de 200 milliards de francs depuis Pierre Berégovoy que vous avez cité tout à l'heure ; de l'autre, vous prenez une mesure favorisant 400 personnes, detentrices de grosses fortunes déjà favorisées par votre réforme de l'impôt sur le revenu.

La réponse du Gouvernement, hier comme tout à l'heure, est particulièrement choquante, scandaleuse. C'est vous qui avez supprimé, en 1986, l'impôt sur les grandes fortunes, nous amenant à le rétablir en 1988. C'est vous qui débordez d'imagination pour inventer des niches fiscales pouvant bénéficier aux contribuables les plus fortunés.

M. Jean-Michel Fourgous. Pour les créateurs d'emploi !

M. Didier Migaud. Monsieur le Premier ministre, pensez-vous que le prétendu « mal-vivre » de ceux qui paient l'impôt de solidarité sur la fortune vaut plus de considération que celui, réel, de la grande majorité des Français de plus en plus gravement pénalisés, chaque jour davantage, par votre politique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. (Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés. (« Arthuis ! Arthuis ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, je voudrais vous montrer quelle est la situation créée par le vote de cet amendement. (« Arthuis ! Arthuis ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie ! M. Galland s'exprime au nom du Gouvernement. Vous avez posé une question sur un vote du Sénat. Il est déjà bien qu'un membre du Gouvernement vous réponde ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Balligand. Pourquoi ne pas demander au ministre des affaires étrangères de répondre ?

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, l'exacte vérité, c'est dire que le vote de cet amendement revient à la situation qui avait été créée par le plafonnement à 85 % des revenus du

total de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune. Cela a été fait en 1988 par le gouvernement Rocard, puis confirmé par les gouvernements Cresson et Bérégovoy. Après le vote de cet amendement, la situation sera donc identique à celle que vous aviez créée ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Voilà ce que je peux vous dire. Il faut davantage de cohérence et de constance en matière fiscale. C'est ce que nous pratiquons. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. La majorité sénatoriale - RPR-UDF - a voté, avec l'aval de l'Élysée, une mesure d'allègement de l'impôt sur les grandes fortunes (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour les contribuables ayant plus de 14 millions de francs de patrimoine, soit près de 1,5 milliard de centimes. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Un peu de calme !

M. Didier Migaud. La raison en serait, selon les paroles mêmes d'un sénateur, le « mal-vivre » des redevables de cet impôt.

M. Christian Bataille. Oh ! la ! la !

M. Didier Migaud. D'un côté, vous augmentez les impôts et les taxes frappant le plus grand nombre : de plus de 200 milliards de francs depuis Pierre Bérégovoy que vous avez cité tout à l'heure ; de l'autre, vous prenez une mesure favorisant 400 personnes, detentrices de grosses fortunes déjà favorisées par votre réforme de l'impôt sur le revenu.

La réponse du Gouvernement, hier comme tout à l'heure, est particulièrement choquante, scandaleuse. C'est vous qui avez supprimé, en 1986, l'impôt sur les grandes fortunes, nous amenant à le rétablir en 1988. C'est vous qui débordez d'imagination pour inventer des niches fiscales pouvant bénéficier aux contribuables les plus fortunés.

M. Jean-Michel Fourgous. Pour les créateurs d'emploi !

M. Didier Migaud. Monsieur le Premier ministre, pensez-vous que le prétendu « mal-vivre » de ceux qui paient l'impôt de solidarité sur la fortune vaut plus de considération que celui, réel, de la grande majorité des Français de plus en plus gravement pénalisés, chaque jour davantage, par votre politique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. (Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés. (« Arthuis ! Arthuis ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, je voudrais vous montrer quelle est la situation créée par le vote de cet amendement. (« Arthuis ! Arthuis ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie ! M. Galland s'exprime au nom du Gouvernement. Vous avez posé une question sur un vote du Sénat. Il est déjà bien qu'un membre du Gouvernement vous réponde ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Balligand. Pourquoi ne pas demander au ministre des affaires étrangères de répondre ?

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, l'exacte vérité, c'est dire que le vote de cet amendement revient à la situation qui avait été créée par le plafonnement à 85 % des revenus du total de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune. Cela a été fait en 1988 par le gouvernement Rocard, puis confirmé par les gouvernements Cresson et Bérégovoy.

Après le vote de cet amendement, la situation sera donc identique à celle que vous aviez créée ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du

Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Voilà ce que je peux vous dire. Il faut davantage de cohérence et de constance en matière fiscale. C'est ce que nous pratiquons. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2018

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1996, page 7631

Réponse publiée le : 28 novembre 1996, page 7631

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 1996